

Prêt d'honneur créateur ou repreneur

INITIATIVE OISE OUEST

Présentation du dispositif

Initiative Oise Ouest aide les créateurs et repreneurs d'entreprises:

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Il peut être sollicité dans des projets de création, de reprise ou de développement d'une entreprise (dans la limite des cinq premières années d'activité).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 1 000 et 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Oise Ouest.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE OISE OUEST

- Bâtiment MSIH
25, rue Maurice Segonds
60000 BEAUVAIS
Téléphone : 03 44 03 30 30
Télécopie : 03 44 15 68 95
E-mail : contact@oise-ouest.fr